



Tél. 02 32 57 00 38
Fax 02 32 57 02 01
travaux.publics@lefoll.fr
109, rue des Douves
27500 CORNEVILLE-SUR-RISLE

Préfecture de la Sarthe
Place Aristide Briand
72 100 LE MANS

CORNEVILLE-SUR-RISLE, le 12/06/2020,

Objet : Note de compléments au dossier de demande d'Enregistrement pour l'implantation et l'exploitation temporaires de 2 centrales d'enrobage à MONTVAL-SUR-LOIR

Madame, Monsieur,

Conformément aux sections 2 et 3 du chapitre II du titre Ier du livre 5 des parties législative et réglementaire du code de l'environnement, la société LE FOLL TP, dont le siège est situé 109 rue des Douves à CORNEVILLE-SUR-RISLE (27), représentée par M. CASTEL Gaylord, en qualité de Responsable QSSE, dépose la présente note de compléments aux remarques de la DREAL des Pays de la Loire formulées dans son avis référencé MB/MLM N)185.20 du 19 mai 2020, faisant suite au dépôt d'un dossier de demande d'enregistrement temporaire relatif à un projet d'implantation de deux centrales d'enrobage à chaud de matériaux routiers sur la commune de MONTVAL-SUR-LOIR (72), dans le cadre d'un chantier de rechargement de l'autoroute A28 section Ecommoy-Tours (PR 47+500 à PR 74+900).

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Gaylord CASTEL
Responsable QSSE